

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

Séance du 18 juin 2019

Monsieur Jean MONTAGNAC, Président du Conseil de Territoire Marseille Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 96 membres.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Christian AMIRATY - René AMODRU - Michel AZOULAI - René BACCINO - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Sabine BERNASCONI - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Nicole BOUILLLOT - Nadia BOULAINSEUR - Marie-Christine CALATAYUD - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Roland CAZZOLA - Sophie CELTON - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandra DALBIN - Monique DAUBET-GRUNDLER - Christophe DE PIETRO - Jean-Claude DELAGE - Nouriaty DJAMBÆ - Pierre DJIANE - Emilie DOURNAYAN - Frédéric DOURNAYAN - Marie-France DROPY OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Yann FARINA - Nathalie FEDI - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Josiane FOINKINOS - Josette FURACE - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - Georges GOMEZ - José GONZALEZ - Andrée GROS - Albert GUIGUI - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Dany LAMY - Albert LAPEYRE - Gisèle LELOUIS - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Marc LOPEZ - Patrick MAGRO - Hélène MARCHETTI - Jeanne MARTI - Bernard MARTY - Janine MARY - Florence MASSE - Guy MATTEONI - Xavier MERY - André MOLINO - Claudette MOMPRIVE - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINÉ - Roland MOUREN - Jérôme ORGEAS - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGOUDIS - Patrick PAPPALARDO - Christian PELLICANI - Claude PICCIRILLO - Stéphane PICHON - Catherine PILA - Marlène PREVOST - Marine PUSTORINO-DURAND - Martine RENAUD - Jean ROATTA - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Isabelle SAVON - Nathalie SUCCAMIELE - Jocelyne TRANI - Cédric URIOS - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Brigitte VIRZI - Kheïra ZENAFI.

**Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :**

Hélène ABERT représentée par Janine MARY - Mireille BALLETTI représentée par Solange BIAGGI - Mireille BALOCCO représentée par Jérôme ORGEAS - Loïc BARAT représenté par Gisèle LELOUIS - Yves BEAUVAL représenté par Jeanne MARTI - Mireille BENEDETTI représentée par Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Jean-Pierre BERTRAND représenté par Laure-Agnès CARADEC - Roland BLUM représenté par Gérard CHENOZ - Patrick BORE représenté par Patrick GHIGONETTO - Bruno CHAIX représenté par Jean MONTAGNAC - Catherine CHAZEAU représentée par Christian AMIRATY - Michel DARY représenté par Marie-France DROPY OURET - Jean-Claude GAUDIN représenté par Yves MORAINÉ - Samia GHALI représentée par Josette FURACE - Bruno GILLES représenté par Marine PUSTORINO-DURAND - Vincent GOMEZ représenté par Marc LOPEZ - Régine GOURDIN représentée par Andrée GROS - Annie GRIGORIAN représentée par Hélène MARCHETTI - Nathalie LAINE représentée par André GLINKA-HECQUET - Marie-Louise LOTA représentée par Richard FINDYKIAN - Stéphane MARI représenté par Garo HOVSEPIAN - Christophe MASSE représenté par Florence MASSE - Marcel MAUNIER représenté par Jocelyne TRANI - Danielle MILON représentée par Fabrice JULLIEN-FIORI - Virginie MONNET-CORTI représentée par Marie-Josée BATTISTA - Patrick PADOVANI représenté par Catherine PILA - Gérard POLIZZI représenté par Bernard MARTY - Julien RAVIER représenté par Stéphane PICHON - Maryvonne RIBIERE représentée par Jacques BESNAÏNOU - Guy TEISSIER représenté par Daniel HERMANN - Dominique TIAN représenté par Michèle EMERY - Maxime TOMMASINI représenté par Monique DAUBET-GRUNDLER - Didier ZANINI représenté par Kheïra ZENAFI.

**Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :**

Jean-Louis BONAN - Frédéric BOUSQUET - Valérie BOYER - Marie-Arlette CARLOTTI - Michel CATANEO - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Laurent COMAS - Sandrine D'ANGIO - Anne DAURES - Dominique DELOURS - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Dominique FLEURY VLASTO - Arlette FRUCTUS - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Bernard MARANDAT - Martine MATTEI - Georges MAURY - Patrick Mennucci - Richard MIRON - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Didier PARAKIAN - Christyane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Nathalie PIGAMO - Marc POGGIALE - Roland POVINELLI - Véronique PRADEL - Muriel PRISCO - Stéphane RAVIER - Marie-Laure ROCCA-SERRA - Roger RUZE - Eric SCOTTO - Emmanuelle SINOPOLI - Jean-Louis TIXIER - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Patrick VILORIA - Karim ZERIBI.

Signé le 18 Juin 2019  
Reçu au Contrôle de légalité le 08 juillet 2019

Monsieur le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

#### **VECO 004-389/19/CT**

### **■ Participation du Conseil de Territoire de Marseille Provence au salon Métierama 2019**

#### **Avis du Conseil de Territoire**

**DPEATSV 19/17379/CT**

Monsieur le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence sur proposition du Président délégué de Commission soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Dans le cadre des dispositions de l'article L5218-7, I du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil de Territoire est saisi pour avis du rapport présenté ci-après :

L'association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901 qui prend le nom de « Association pour le développement de l'information sur les métiers et les emplois » et sous le sigle « Métierama-Adime ».

Cette association a pour but, en liaison avec les services publics compétents, d'une manière générale :

- D'ouvrir l'horizon des Jeunes sur le monde des métiers et des formations,
- D'aider les Jeunes, encore scolarisés ou sortis du système scolaire, à orienter leur choix d'un devenir adapté à leurs centres d'intérêts, à leurs talents et à l'emploi.
- De créer les conditions d'un dialogue entre les Jeunes en recherche et les professionnels, entreprises et formateurs
- De servir de médiateur entre le monde de la formation et le monde des professions pour une meilleure information réciproque.

Chaque année, une grande manifestation, dénommée « Métierama – Rencontres Métiers-Formations destinées à l'ensemble des Jeunes de 14 à 25 ans, à leur famille et éventuellement à tout public en recherche d'insertion se tient à Marseille en association avec le Rectorat. Y sont présentées : une large palette des métiers ainsi que les voies de formation permettant d'accéder à ces métiers.

Un programme d'actions et d'informations au plus près des établissements scolaires et des structures d'insertion prenant la forme de « carrefours de métiers », tables rondes, conférences, visites d'entreprises.

- Des actions permettant des rencontres et du dialogue avec le monde professionnel.

#### **LE BILAN 2018**

Les 39èmes rencontres se sont tenues au Parc Chanot de Marseille d'une manière différente « le geste métier » était le principal évènement. Le salon Metierama « nouvelle configuration » s'est déroulé donc le 19 et 20 janvier 2018 au hall1 Palais des évènements en association avec le salon généraliste de l'Etudiant. Les grandes branches et fédérations professionnelles ont répondu favorablement à notre nouvel évènement.

**Signé le 18 Juin 2019**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 08 juillet 2019**

### **La manifestation**

- 40.000 entrées environ dont 23.721 visiteurs qualifiés (étudiants 51%, collégiens 21%, lycéens 16%, 12% professionnels et parents).
- 11 pôles métiers représentant le gros secteur ainsi qu'une palette de métiers représentant les 5 niveaux de formation (du CAP au niveau Ingénieur).
- 10 secteurs professionnels : automobile, bâtiment- travaux publics, commerce et grande distribution, économie-droit-gestion-banque-Assurance, union des métiers de la métallurgie, union des industries chimiques, énergie /EDF, transport – logistique, numérique, industries graphiques
- 8 Espaces spécifiques : Région PACA, l'apprentissage, l'entrepreneuriat, les filières scientifiques, espace « café des parents, espace d'animations, un studio TV facebook-professionnels d'un jour

### **Nouveautés 2018**

L'espace animations : Mis en place d'un espace afin de montrer les gestes professionnels de plusieurs métiers.

- Le studio TV facebook : Plus de 100 interviews ont été filmés par l'école de journalisme de NICE.
- L'espace professionnel d'un jour : proposition à certains professionnels ne se trouvant pas sur nos pôles de passer quelques heures avec les jeunes pour parler de leur métier ou de leur expérience.
- Les conférences : 19 conférences sur les poursuites d'étude ont été proposés aux visiteurs.

### **Communication**

- Affiches envoyées courant décembre dans chaque lycée public et privé via la navette rectorale ainsi qu'un courrier destiné aux proviseurs.
- Les réseaux sociaux
- Facebook
- L'application numérique

### **Partenariats**

- Conseil Régional PACA
- Ville de MARSEILLE
- Métropole Aix-Marseille-Provence
- Chambres Consulaires (CCIMP et CMAR)
- Union pour les Entreprises du 13
- Association Jeunesse Entreprise Provence\*Les grandes Fédérations professionnelles (BTP 13,UIMM,
- FCD, Union des Industries, Grandes Entreprises dont EDF.

Comme chaque année la manifestation a été réalisée sous la haute autorité et avec le soutien de Monsieur le Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille et Monsieur le Président de l'Université d'Aix-Marseille.

Le budget prévisionnel de Métierama, pour 2019, s'élève à 238.392 euros (en baisse de 55% par rapport à 2018). Cette baisse est due à une réduction générale des subventions publiques conduisant l'association à revoir le format de son salon. Métierama est aujourd'hui intégré dans le salon de l'Etudiant.

**Les dépenses par grands postes s'élèveraient à :**

<b>Charges de personnel :</b>	<b>58.800 euros</b>
<b>Services extérieurs :</b>	<b>9.400 euros</b>
<b>Autres services extérieurs :</b>	<b>14.300 euros</b>
<b>Achats, fournitures :</b>	<b>120.500 euros</b>
<b>Dotations amortissement</b>	<b>1.000 euros</b>
<b>Contributions volontaires</b>	<b>34.392 euros</b>
<b>TOTAL</b>	<b>238.392 euros</b>

**Les recettes sollicitées sont constituées par :**

<b>Etat :</b>	<b>5.000 euros</b>
<b>Région :</b>	<b>90.000 euros</b>
<b>Départements :</b>	<b>20.000 euros</b>
<b>Métropole Aix Marseille-Provence :</b>	<b>22.500 euros</b>
<b>VDM :</b>	<b>15.000 euros</b>
<b>CCIMP-CMA 13 :</b>	<b>20.000 euros</b>
<b>Autres produits de gestion courante :</b>	<b>31.500 euros</b>
<b>Contributions volontaires</b>	<b>34.392 euros</b>
<b>TOTAL</b>	<b>238.392 euros</b>

L'association Adime-Métierama a bénéficié au titre de l'année 2018 d'une subvention de 10.000 euros du Conseil de Territoire de Marseille Provence.

Il est proposé au Conseil de Territoire de Marseille-Provence d'émettre un avis sur la participation de la Métropole au salon Metierama au titre de l'année 2019, en apportant une subvention de fonctionnement d'un montant de 10.000 euros à l'association Adime-Métierama.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

**Le Conseil de Territoire Marseille Provence,**

**Vu**

- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix-Marseille- Provence ;
- Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5218-7 ;
- Le procès-verbal de l'élection de Monsieur Jean MONTAGNAC en qualité de Président du Conseil de Territoire Marseille Provence du 13 Juillet 2017 ;
- La lettre de saisine de la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

**Signé le 18 Juin 2019**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 08 juillet 2019**

**OUI LE RAPPORT CI-DESSUS,**

**Entendues les conclusions du rapporteur,**

**CONSIDERANT**

- L'intérêt de soutenir les actions en faveur de l'insertion et l'orientation professionnelle des jeunes.

**DELIBERE**

**Article unique :**

Le Conseil de Territoire émet un avis favorable sur le projet de délibération du Bureau de la Métropole relatif à la participation de la Métropole au salon Métierama.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
Le Président du Conseil de Territoire  
Marseille Provence

Jean MONTAGNAC